111

He 28. Mai 64 - 09

Berne, le 26 mai 1964

o.301.Tibet. - CC/jw

A la Commission nationale suisse pour l'Unesco

Berne

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre lettre du 4 avril, par laquelle vous nous faisiez savoir que la Commission nationale suisse pour l'Unesco, lors de son assemblée générale de Lugano, avait estimé qu'une action internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel du Tibet était souhaitable et demandé au Conseil fédéral de prendre à l'Unesco une initiative en ce sens.

Ayant examiné la suggestion qui émane de la Fondation du Village Pestalozzi, nous sommes convaincus qu'une action pour la sauvegarde du patrimoine culturel tibétain serait certainement souhaitable; nous doutons cependant de l'opportunité de confier actuellement une telle action à l'Unesco et nous estimons que la Suisse ne serait guère en mesure de lancer une initiative de ce genre.

En effet, vous n'ignorez pas que si l'Unesco devait intervenir en l'occurrence, il ne pourrait s'agir que d'une action hors-budget. Les précédentes interventions de l'Unesco à l'occasion de grandes opérations de ce genre ont soulevé une série de difficultés tant au niveau des discussions qu'au niveau de l'exécution. Nous ne citons que pour mémoire l'action pour la sauvegarde des monuments de Nubie.

D'autre part, le grand effort fourni par la Suisse en faveur des réfugiés tibétains vous est certainement connu. Ces réfugiés bénéficient d'un secours actif dispensé par la Suisse dans divers centres du Népal et de l'Inde. En outre, des centaines de réfugiés tibétains ont été accueillis en Suisse grâce à l'initiative privée et à l'appui des autorités fédérales.

Toutes ces actions, placées sous le signe de la solidarité, se sont déroulées d'une manière satisfaisante. Elles ont cependant déjà éveillé la méfiance et provoqué certaines démarches de la République populaire de Chine.



Etant donné la sensibilité chinoise à toutes les actions touchant à la région du Tibet, nous devons craindre que, si la Suisse présentait à l'Unesco le plan mentionné dans votre lettre, les réactions chinoises rendraient encore plus difficile pour nous la poursuite des actions en cours.

Pour ces raisons, nous devons nous abstenir de donner suite à la proposition contenue dans votre lettre du 4 avril.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL Organisations Internationales

Burckhard